



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Vedette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

L'an deuxième de la République Française.

Du Lundi 30 Septembre 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Londres, le 10 septembre. — Le mécontentement du peuple est monté à l'excès. Hier on a porté par les rues, Charles Fox, dans un fauteuil, espèce de triomphe, parce que le peuple anglais témoigne son enthousiasme à ceux qu'il croit ses véritables amis. La guerre désole le peuple: si elle ne finit pas bientôt, Pitt est perdu.

Kehl, le 13 septembre. — Notre malheureuse ville est presque en cendres: tous les habitans l'ont abandonnée et se sont retirés à Willster; plusieurs ont été tués. 3 soldats du régiment de Wolfseey ont péri dans le fort, une femme a été tuée au haut du village, par un boulet de canon. Le bombardement continue toujours: les flammes dévorent tout; il n'y a personne pour éteindre.

FRANCE.

Avignon, le 26 septembre. — Les choses sont encore dans l'état où elles étoient hier auprès de Lyon et de Toulon. On a trop ménagé Lyon: on a voulu épargner des magasins. Mais le luxe n'est-il pas la ruine des mœurs? Il nous faut des soldats et des laboureurs. Le luxe a perdu

toutes les républiques quand elles lui ont donné accès dans leur sein.

La ville de Cette devoit être livrée aux Espagnols le 20 de ce mois: la mine est éventée. Le juge de paix et le commandant de la place ont été arrêtés et traduits à Montpellier, ainsi que les 19 autres scélérats qui étoient leurs complices. Cette trame abominable a été découverte par l'ouverture d'une lettre d'un ancien commis aux fermes, qui est actuellement à Toulon, et qu'il écrivoit à Agde, par un bâtiment parti de Toulon pour cette ville. Voici les propres expressions de la lettre de ce monstre nommé Rigaud:

» Mon ami, la république est f. :
» nous sommes arrivés enfin à nos desirs; nous
» avons proclamé Louis XVII; nous espérons,
» d'après votre promesse, que sous peu vous
» jouirez du même avantage, en n'opposant
» point de résistance aux Espagnols ».

Le capitaine de ce bâtiment portoit 547 lettres, à peu près dans ce genre. Les représentans du peuple qui étoient à Nismes, sont partis pour Cette.

Quatre mille jeunes gens viennent de partir de Toulouse pour l'armée de Perpignan. Voici le dernier combat que nous avons à livrer à

nos ennemis : séquestrons les gens suspects jusqu'à la paix, et volons au secours de la patrie.

Amiens, 22 Septembre. — Les enlèvements multipliés de grains dans ce département, pour l'armée du Nord et pour Paris, mettent cette ville dans une telle pénurie qu'on y est dans les plus vives allarmes pour les subsistances. Depuis quelques tems, les boutiques de boulangers sont assaillies de monde, et quantité de citoyens s'en retournent souvent sans pain. Vendredi dernier, un ouvrier furieux d'avoir perdu son tems, sans avoir pu en obtenir, mordit jusqu'au sang l'épaule de son maître qui étoit devant lui, et qui avoit reçu le dernier pain d'une fournée. Les officiers municipaux se rendirent ce jour-là chez le représentant Dumont, pour le solliciter de prendre sur lui de faire délivrer une certaine quantité de farine du magasin de l'armée pour les boulangers; Dumont fut sourd à leurs prières, en adressant les reproches les plus violens et les plus amers aux commissaires préposés pour les subsistances. Un officier municipal, l'un de ces commissaires, navré de douleur, et prévoyant des maux auxquels ses soins et son activité ne pouvoient remédier, et voyant sa porte assiégée d'une foule de peuple demandant du pain, se retira chez lui et s'y brûla la cervelle.

Poligny, le 18 Septembre. — Notre département est parfaitement tranquille, la levée s'est faite sans aucunes difficultés, le peuple est dans la meilleure disposition, le pain y vaut quatorze sols la livre et l'on ne murmure pas, je desire que ce soit une exemple pour les autres départemens.

Grenoble, le 16 Septembre. — *Haut les armes!* Les poudrés et les non poudrés vont marcher. Les rossignols des tribunes ne jasant plus tant, et ils ont des empoules. Le paysan y va comme à la noce; l'artiste y va de même, parce qu'il ne faut pas que les tolpaches viennent briser son atelier. On fait serrer les fesses à celui qui dit je ne veux pas marcher si le propriétaire ne m'accompagne. On expulse des bureaux et de l'armée tous ces commis *imberbes*, jadis bien morveux, bien ignorés, et qui sont allés à Paris happer des places d'importance. On leur met le sac patriotique sur le dos. Le mouvement se donne, se propage, électrise tout. Cependant on entend toujours rechi,ner ces mots: que le propriétaire

marche? Esclave! tais toi, dit-on, et rougis de ton langage. La liberté n'est-elle pas la première propriété de l'homme? n'est-elle pas la propriété commune de la société? Obéis, c'est être libre.

On a arrêté au club de cette ville que la convention seroit priée de décréter que les oisifs qui refusent des secours à la patrie, seront employés à la culture des terres: la pioche ou le mousquet; voilà l'ordre du jour.

Paris, le 28 septembre. — Il a été fait lecture hier à la séance du conseil-général de la commune, de l'adresse suivante des citoyens de Bordeaux:

CITOYENS, FRÈRES ET AMIS,

Les loix et la liberté viennent d'obtenir parmi nous le triomphe le plus éclatant; le grand caractère qu'a déployé la convention nationale dans ces momens critiques, le mouvement rapide et singulier qu'il imprime à la machine politique, l'élan général du peuple parisien, qui a brisé pour la quatrième fois les instrumens criminels du royalisme, du fédéralisme et de l'aristocratie, de toutes les sectes, toutes les mesures de salut public, commandées par les circonstances et décrétées par la convention nationale, ont obtenu l'assentiment d'un peuple immense égaré un instant, mais rendu pour toujours à la liberté dont il n'avoit saisi que le fantôme.

La révolution s'est faite avec le calme de l'unanimité, le décret du 5 août a eu sa pleine et entière exécution, les corps constitués ont été déposés, et leurs membres mis en état d'arrestation; notre cavalerie nationale est à la disposition du ministre, et deux bataillons de notre jeunesse marchent aux frontières justifier l'antique réputation de la ville qui les a vu naître, et préparer de nouveaux triomphes à la cause de la liberté; les contre-révolutionnaires, les hommes suspectés d'incivisme qui s'étoient réfugiés dans nos murs sont arrêtés et poursuivis vigoureusement: et voilà par quels moyens les Bordelais rendus à eux-mêmes, prouveront tout leur amour pour l'égalité, la liberté et la république une et indivisible, leur attachement aux loix et à la convention nationale, centre unique qu'elle ne méconnoïta jamais.

Citoyens de Paris, nos amis, nos frères, les Bordelais, bons sans-culottes, sont toujours dignes de votre confiance et de votre amitié;

ils sont pénétrés de tous les sacrifices que vous faites à la révolution; ils savent apprécier ce caractère mâle et républicain que vous n'avez cessé de déployer pour la défense des droits du peuple.

Continuez, braves frères d'armes, à repousser les entreprises qui pourroient y porter quelque atteinte; et si vous avez besoin de force, parlez, et dix mille bras volent à votre secours.

Nous venons resserrer, frères et amis, les liens de fraternité qu'un instant d'erreur avoit malheureusement relâchés; éteignons dans nos embrassemens toutes les haines, tous les partis, oublions ensemble ces momens d'erreurs qui nous affligent tous; et croyez-en nos cœurs, cette faute sera réparée de manière à faire douter si cette erreur que nous nous reprochons amèrement, ne fut pas une faute heureuse.

Le conseil, après avoir applaudi à cette heureuse nouvelle, a nommé les citoyens Vialard et Dunoui, commissaires, pour se transporter à Bordeaux, et y témoigner les sentimens fraternels de la commune de Paris. Il a arrêté qu'ils offriroient une écharpe et une médaille du 10 août 1792; qu'ils inviteroient la commune de Bordeaux à donner une des écharpes portées dans les jours glorieux de sa régénération, laquelle sera suspendue aux voûtes de la salle du conseil, comme symbole de l'union et de la fraternité.

Deux députés de la municipalité provisoire de Bordeaux sont venus confirmer au conseil-général les sentimens de l'adresse précédente, annoncer que tous les ennemis de la liberté étoient arrêtés et poursuivis, et que le feu contre-révolutionnaire qui étoit prêt d'embrâser ce département, a été heureusement étouffé dans sa naissance. Le président leur a donné l'accolade fraternelle au milieu des plus vifs applaudissemens.

§ Des lettres du Havre annoncent l'arrivée dans ce port de deux bâtimens américains chargés de bled pour la France. Cet approvisionnement consiste en 16,550 sacs.

§ La section de Luxembourg vient de prendre le nom de *Mucius Scavola*. Chacun des volontaires de cette section, en défilant devant la commune, a promis d'exterminer tous les *Porsenna*.

§ On se rappelle que madame la comtesse, ci-devant poissarde *Dubarry*, avoit été, le 2

juillet, arrêtée pour son incivisme et les crimes que tout le monde connoit. On sait encore qu'elle avoit été blanchie, élargie par l'ancien comité de sûreté générale, et notamment par Bazire, qui s'intéressa vivement pour elle, et qui est connu pour amateur du sexe.

Cette fois-ci le nouveau comité de sûreté générale répare les fautes nombreuses, nous pouvons dire presque les crimes de l'ancien. La *Dubarry* vient d'être arrêtée de nouveau, et l'on peut affirmer qu'elle l'est très-sérieusement. Elle a été arrachée aux douceurs de son palais pour aller provisoirement à Sainte-Pélagie.

Cette femme impudique, sortie du marais impur de la *Gourdin*, avoit souvent, en prenant son café, joué les destinées de la France, avec le pénultième tyran. Toutes ces infamies étoient impudiques sous l'ancien régime; aujourd'hui elles ne le seront plus, et la *Dubarry* ne boira plus avec effronterie dans l'or, le sang du peuple.

Nous donnerons à nos lecteurs le détail très-singulier des trouvailles qui ont été faites au château de Luciennes. On verra un bordereau de six millions fournis à la *Dubarry*, par *Beaujon*, pour six mois demarchande de mode et de bijouteries. On verra les lettres de tel et tel ci-devant, qui savoit oublier sa noblesse et se prosterner avec bassesse devant la comtesse *Dubarry*; on verra certain banquier mis en prison plusieurs fois, sorti plusieurs fois par son argent, oser écrire sous la république, madame la Comtesse; on verra les vers faits à la *CHIENNE* de Mme. la Comtesse par M. l'abbé *DELILLE*; on verra la correspondance fade et dérisoire des choses les plus sacrées de la révolution; on verra, sans le concevoir, comment cette femme dans la cave de laquelle il vient d'être trouvé un million cinq cents mille livres d'or et d'argenterie, au milieu d'une opulence et d'un domestique vraiment asiatique, ne payoit selon la vieille coutume, ni boulanger, ni boucher, ni aucun fournisseur de première nécessité; on verra certain personnage pour avoir des lettres de noblesse, etc. etc. Nous donnerons du tout les pièces originales.

(Extrait de la feuille du salut public.)

§ Le tribunal révolutionnaire a condamné à la peine de déportation Louis-François Toutain, commis du secrétaire-greffier de la municipalité

de Rouen, et François Bourquemont, dit Fri-
bourg, clerc de notaire; celui-ci, pour avoir le
10 du mois d'août, porté un gilet parsemé de
fleurs-de-lys, et avoir dit que c'étoit les armes
de France, et qu'il les soutiendrait; le premier,
pour s'être opposé le même jour au recrutement,
et pour avoir dit que si trois mille citoyens se
levoient pour aller à l'armée du Nord, il s'en
leveroit quatre mille pour les en empêcher.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E
(Présidence du citoyen CAMBON.)

Addition à la séance d'hier.

On taxe le *maximum* du tabac à 20 sous,
et le tabac à fumer à 10 s. Il est entendu que
ce *maximum* est celui de la première qualité de
ces espèces, excepté pour le vin et le cidre dont
on apprécie seulement les qualités communes. Les
administrateurs seront tenus de rédiger tous les
prix dans la huitaine. Les procureurs syndics et
les procureurs généraux syndics qui n'auront pas
rempli ce devoir dans les délais prescrits, seront
destitués.

Toutes personnes qui vendroient ou acheteroient
au delà du *maximum* déterminé et affiché dans
chaque département, payeront par forme de po-
lice municipale, une amende solidaire double de
la valeur de l'objet vendu, et applicable au dé-
nonciateur. Elles seront inscrites sur la liste des
personnes suspectes et traitées comme telles. Le
maximum du plus haut prix de la journée de
travail, main d'œuvre, et salaire sera au prix de
1790, auquel sera ajouté le tiers en sus. Les
ouvriers qui refuseront de travailler à ces prix,
seront mis en réquisition par les municipalités
et punis de détention.

Les marchés passés par le gouvernement se-
ront exécutés pour les prix convenus, quant aux
objets livrés; et quant aux objets à livrer, le
prix en sera diminué sur la nouvelle fixation.
Tous les marchés seront paraphés dans les 24
heures. La convention prohibe sous peine de
confiscation et de dix années de fer, l'exporta-
tion de toutes denrées hors des frontières, et
charge les municipalités d'y veiller.

Séance du Dimanche 29 Septembre.

Une galliote suédoise, exportant des grains
à Barcelonne, a été forcée de relâcher au Havre;
elle a été arrêtée, cependant on donnera toute
satisfaction au capitaine, s'il y a lieu, pour ne pas
rompre la bonne intelligence qui règne entre la
France et la Suede.

Les représentans dans la Manche, écrivent que
mal-à propos on répand le bruit qu'on fait des
embarquemens pour Jersey et l'Angleterre. Mais
les mesures sont si bien prises que les accapa-
reurs voyent leurs mesures inutiles de ce côté-là.
Cherbourg est en bon état. On a suspendu pro-
visoirement les administrateurs qui ont trahi la
chose publique. Cent cinquante particuliers sus-
pects ont été arrêtés à Coutances, autant à Ca-
rentan. Les Sans-Culottes de Cherbourg se
plaignent d'avoir des procès contre les nobles et
les prêtres; chassez-les, disent-ils, et les procès
seront terminés.

Les représentans du peuple à Agen, écrivent
à la convention qu'ils ont beaucoup de doute sur
la sincérité de la conversion des Bordelais. Ils
donnent à entendre que c'est à la pénurie de sub-
sistances, dans laquelle s'est trouvé cette ville,
qu'il faut attribuer leurs dispositions.

Un décret range les sabots et les souliers
dans la classe des objets de première néces-
sité.

On décrète la levée des scélés ap posés sur les
bâtimens et salles de l'académie de peinture; et
ordonne que l'école publique et gratuite de dessin
sera ouverte comme à l'ordinaire.

On présente la rédaction d'un décret sur le
maximum du prix des denrées et marchandises
de première nécessité. Elle est adoptée. Le savon
de bonne fabrique est fixé à vingt-cinq sous
la livre.

On ouvre la barre aux pétitionnaires: il y en
a peu d'un intérêt général. La commune de Go-
nesse près Paris, présente 94 marcs d'argen-
terie et 5 cloches provenant de leur église, et
demande en échange 2 canons.

On fouscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 34 livres pour l'année. 18 liv pour six mois 9 livres pour trois mois. et pour deux mois en envoyant 6 liv.